

Services publics de l'emploi : comment fonctionnent-ils dans d'autres pays européens ?

Publié le 19 mai 2023

🕒 3 minutes

Par : [La Rédaction](#)

Un rapport de l'Inspection générale des affaires sociales et des finances détaille les pratiques européennes dont pourrait s'inspirer la France en matière de service public de l'emploi. Ce rapport s'inscrit dans le cadre de la création de France Travail qui doit succéder à Pôle emploi début 2024.

Dans son [rapport](#) publié le 12 mai 2023, l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) et l'Inspection générale des finances (IGF) ont comparé le **service public de l'emploi français** aux **modèles allemand, catalan, danois, flamand et suédois**.

Bien que ces pays et régions présentent des modèles très différents (organisation, périmètre, compétences des acteurs publics...), la mission a pu tirer plusieurs enseignements de cette étude.

Réduire les guichets d'accompagnement des demandeurs d'emploi

Il apparaît que l'organisation générale des services publics de l'emploi dans ces pays européens est "*moins morcelée*" qu'en France. La plupart disposent de guichets uniques d'accompagnement pour les demandeurs d'emploi (Catalogne, Danemark, Flandre, Suède) et de deux guichets aux "*périmètres très bien définis*" en Allemagne. La **France** est le seul pays à compter **trois guichets différents** (Pôle emploi, service d'insertion des départements, missions locales) et autant d'échelons institutionnels impliqués (État, départements, communes).

Cette "**organisation éclatée**" rend plus complexe l'accompagnement des demandeurs d'emploi : chevauchement de compétences entre certains guichets, échanges de données limités, manque de compréhension pour les usagers...

Le rapport préconise de réduire le nombre de guichets **en expérimentant des structures communes** à Pôle Emploi, aux départements et aux missions locales pour la prise en charge des jeunes et des bénéficiaires du Revenu de solidarité active (RSA). Elle propose aussi de **renforcer la transparence** entre les différents acteurs du service public de l'emploi avec la mise en place de statistiques homogènes et d'objectifs chiffrés.

Un accompagnement plus directif des demandeurs d'emploi

Concernant l'accompagnement des demandeurs d'emploi, l'Allemagne, le Danemark, la Flandre et la Suède affichent une **stratégie tournée vers la reprise rapide d'un travail** pour le demandeur d'emploi, "*même s'il ne correspond pas à ses objectifs initiaux*". À l'inverse, la France et la Catalogne favorisent plutôt l'accompagnement du projet du demandeur d'emploi. Or, selon le rapport, cette stratégie n'apparaît plus "*pertinente*" au vu du **contexte de chômage élevé** en France et des **tensions dans certains métiers**.

La mission recommande d'adopter une approche plus directive vis-à-vis de la reprise du travail, en liant par exemple les formations financées à une cible d'emploi ou en recourant davantage à des stages courts en entreprises et aux immersions professionnelles. S'inspirant du modèle allemand, elle propose également d'adopter le concept "**d'évitement du chômage**" en accompagnant les personnes en emploi dès la notification de leur licenciement ou les personnes en contrats courts avant la fin de leur contrat.